

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix sept le 19 octobre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Luc REMOND, Maire.

Date de convocation : 13 octobre 2017

Étaient présents :

Luc REMOND – Anne GERIN – Jérôme GUSSY – Olivier GOY – Christine CARRARA - Nadine BENVENUTO – Stéphane LOPEZ - Monique DEVEAUX - Jean-Claude CANOSSINI - Angélique ALO-JAY - Nadia MAURICE - Cyril BRUYERE – Dominique LAFFARGUE - Marc DESCOURS - Florence DELPUECH - Bernard JAY - Laurent GODARD - Fabienne SENTIS - Lisette CHOUVELLON – Frédéric DELAHAIE - Michel MOLLIER - Brigitte JOSEPH - Salima ICHBA - Carole JACQUET – Cécile FROLET

Avaient donné procuration pour voter :

Chantal REBEILLE-BORGELLA à Luc REMOND
Jean-Louis SOUBEYROUX à Anne GERIN
Abdelkader ATTAF à Stéphane LOPEZ
Grégory STOCKHAUSEN-VALERY à Olivier GOY

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Dominique LAFFARGUE
ATH/CV

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00

Il vérifie que le quorum est atteint et effectue l'appel.

Monsieur REMOND propose Dominique LAFFARGUE comme secrétaire de séance adopté à l'unanimité.

Le compte rendu du 18 mai est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DE PRESENTATION

Luc REMOND souhaite porter à la connaissance du Conseil municipal 3 informations. La première information concerne la Délégation de Service Public du périscolaire et LSH, le maire rappelle que depuis un certain nombre de mois la commune travaille sur la délégation d'un service public sur l'ensemble du périscolaire ce qui s'appelle l'extra scolaire c'est-à-dire l'ALSH, c'est-à-dire ce qu'il se passe les mercredis après-midi, les petites vacances et les grandes vacances. Aujourd'hui c'est la MJC qui traite l'ALSH et la commune du périscolaire. Cette DSP dont le conseil municipal a délibéré sur son lancement, est une procédure particulière qui n'est pas dérogatoire, ou la procédure standard des marchés publics puisque c'est une procédure où il y a un appel des candidats. La commune fixe un nombre de candidats retenables.

Lors de la 1^{ère} phase il se peut qu'il y ait plus de candidats que la collectivité a fixé à être retenue, un certain nombre est choisis. Vient la 2^{ème} phase, les candidats retenus sont consultés et répondent, suit des séances de négociations avec les différentes personnes qui ont fait des offres et in fine la procédure. Le maire choisit le délégataire, puis le conseil municipal autorise le maire à signer le marché, c'est une procédure un peu particulière car la procédure des marchés ne se déroule pas ainsi, c'est une procédure spécifique des services publics. A ce jour la première partie de la procédure s'est déroulée jusqu'au choix du maire. Luc REMOND rappelle qu'il a associé un élu de la majorité et un de l'opposition aux analyses et au choix définitif. Seuls deux candidats ont soumissionné et répondu par des offres, il y avait d'une part l'IFAC et d'autre part la MJC. Après des séances de négociations et des offres définitives rendues par les deux organismes, le choix définitif du maire s'est porté sur la MJC. Cette DSP est prévue pour 4 ans, la MJC sera chargée à partir de début Janvier de gérer l'ensemble du périscolaire et de l'ALSH, de gérer l'ensemble du périscolaire et de l'ALSH au travers une délégation du service public.

Le choix s'est porté sur la MJC mais l'analyse définitive sera présentée au conseil municipal de novembre, celui auquel on soumettra définitivement l'autorisation définitive de signature du marché. Il n'était pas possible de le présenter ce soir car après le choix du maire il y a la mise au point du marché, c'est-à-dire qu'une rencontre entre le délégataire choisit et la commune doit être faite pour finaliser tous les derniers points, celle-ci s'est faite mardi ou mercredi matin. De plus, il faut que la commission AVL soit consultée, c'est la raison pour laquelle cela sera mis au Conseil municipal de novembre. Néanmoins, la décision du maire rend la chose officielle et ce dernier souhaitait transmettre l'information.

Au prochain Conseil municipal sera à l'ordre du jour l'autorisation du Conseil municipal pour le maire à signer cette délégation de service public. 1^{ère} information que le maire souhaitait faire puisque cela était déjà sur la « place publique » et voulait le dire officiellement afin que se soit clair. Le choix bien que le détail sera vu plus tard, sur le plan financier l'offre était plus performante, c'est un critère de choix et sur les autres critères de choix la MJC était un peu plus meilleure que l'IFAC, bien que des fois l'IFAC était quelquefois meilleure mais au global la note de la MJC est supérieure à celle de l'IFAC, ce qui a motivé le choix du maire.

Deuxième information qui s'est déroulée aujourd'hui au niveau de la restauration scolaire. Dans l'après midi la municipalité a été informée qu'un certain nombre d'enfants avaient des problèmes digestifs au niveau des 4 groupes scolaires, certains enfants ont eu des vomissements, d'autres avaient des maux de ventre, rien n'a nécessité une intervention médicale d'urgence mais le service a été mobilisé pour, informer tous les parents des 20 gamins concernés. Sur les 4 groupes scolaires uniquement l'élémentaire a été touché. Les 20 parents ont été informés par les services, un mail leur a été également envoyé leur expliquant une suspicion d'intoxication alimentaire, que si les symptômes étaient persistants il fallait que leurs enfants aillent consulter un médecin et que la commune puisse avoir un rapport médical. Le prestataire a été informé de cet incident. La procédure va se poursuivre afin de savoir ce qu'il s'est passé.

Fabienne SENTIS demande si dans ce cas là un certain nombre de plats ne seraient pas sous scellé afin de procéder à des analyses, car le prestataire peut dire que tout va bien. **Luc REMOND** répond qu'il y a une procédure réglementaire à suivre, et que justement c'est d'informer les parents, que si les parents ont des rapports médicaux une procédure est enclenchée vis-à-vis aussi de l'ARS et d'analyse des plats témoins pour comprendre ce qu'il y a pu avoir. Il faut retenir un point, les enfants touchés sont des enfants de l'élémentaire et non de la maternelle alors que les menus sont identiques mais pas les mêmes barquettes. En effet, il y a des barquettes destinées à l'élémentaire et des barquettes destinées à la maternelle, ce sont des barquettes séparées, pour l'instant ce sont les éléments d'explications quand la totalité des éléments seront parvenus en mairie, l'information circulera mais dans un premier temps le maire a tenu à ce que l'ensemble

des parents concernés soient informés. Les directeurs d'école ont également été informés de l'information transmises aux parents. Si d'autres enfants avaient des symptômes, que ces derniers soient suivis, l'essentiel est que pour les parents si leurs enfants ont des symptômes : consultent rapidement un médecin et que la commune ait un retour d'un avis médical. Aucun enfant n'a nécessité d'être hospitalisé mais le maire tenait à ce que l'information soit faite.

Troisième information, les rythmes scolaires, pour réinformer que le gouvernement a redonné la possibilité aux communes qui le souhaitent de modifier la semaine scolaire et la journée scolaire de la réforme 2014. Il avait mis en place la semaine sur 4 jour ½. Certaines communes ont « sauté » sur l'occasion et d'emblée sont passées à la semaine à 4 jours, c'est essentiellement les petites communes, parce que, financièrement pour elles, cela leurs permettaient de réaliser des économies. Luc REMOND explique qu'il a souhaité qu'une telle décision ne soit pas prise à la hâte mais qu'il fallait discuter de cette question de façon le plus large possible, de manière à prendre une décision de maintien de la journée comme c'est actuellement, d'adaptation. Le maire rappelle que le débat est à la fois sur 4 jours ½.

A ce jour c'est le mercredi matin, cela peut être 4 jours ½ avec le samedi matin comme cela existait jusqu'en 2008, cela peut être 4 jours et cela peut être aussi quelque soit la configuration de la semaine de travailler sur la journée.

Aujourd'hui la journée se déroule sur un rythme qui est 8h30 – 11h30 / 13h30 – 15h45, il est possible d'imaginer des scenarii différents et il est important que cela soit discuté. La procédure de concertation a démarré cette semaine, puisqu'un certain nombre de personnes ont participé à ces rencontres. Le maire a rencontré l'inspecteur lundi (16/10) pour voir sur le temps et la procédure de concertation si cela calait avec l'exigence de l'éducation nationale, et cela cale. En effet, si des changements doivent être procédés avant, au plus tard début janvier/février, cela laisse le temps de faire une concertation. Une rencontre a eu lieu également ce même lundi avec les professeurs d'école et les directeurs qui le souhaitent. Mardi (17/10) la municipalité a rencontré les parents d'élèves nouvellement élus, puisque les élections se sont déroulées le vendredi précédent dans les écoles, ils sont venus nombreux pour discuter. La veille (18/10) une invitation plus large avec les parents mais aussi tous les intervenants, c'est-à-dire les clubs et autres, car si il y a des modifications cela peut avoir un impact pour eux. Un premier « tour de chauffe » a permis des échanges.

La suite prévue est que la municipalité va distribuer un questionnaire à tous les parents de façon à obtenir un certain nombre de réponses. En effet, si le souhait est d'obtenir quelque chose de fiable et représentatif, un questionnaire sera distribué mi-novembre de façon à avoir des réponses avant Noël. Afin que, pendant les vacances de Noël le traitement des questionnaires soit fait et qu'en janvier une série de discussions et de concertation avec des propositions plus concrètes sur les rythmes soient fait, qu'en tous les cas il y ait à nouveau une discussion très claire, à la fois avec les réponses des parents et sur des propositions.

Pour ce questionnaire des volontaires ont été sollicité pour qu'il n'y pas que la mairie qui élabore ce questionnaire. 6 ou 7 parents se sont proposés volontaires, mais le maire pense qu'il faut qu'il y ait aussi des enseignants volontaires et bien sur quelques élus. Il est important que ce questionnaire ne soit pas fait que de 2 ou 3 questions tel que 4 jours // 4 jours ½, mais qu'il y ait vraiment quelque chose de plus « fouillé ». Que veulent faire les parents, la motivation de ces réponses ou les problèmes que ces derniers rencontre, qu'ils justifient pourquoi ils sont à 4 jours ½ ou pour 4 jours, ou encore sur une distribution de la journée un peu différente. C'est pourquoi il ne faut pas que ce questionnaire n'ait que 4 questions, qu'il y ait suffisamment de questions pour appréhender la problématique pour les parents et pour leurs enfants des rythmes scolaires et qu'il y ait des réponses fouillées, qu'il y ait des éléments. Le CMEJ sera également concerté car il est important que les enfants puissent donner un avis quel qu'il soit. Le maire informe que des

enseignants veulent demander l'avis de leurs élèves, l'ensemble de ces avis seront recueillis puis analysés.

Cécile FROLET informe que les élus de l'opposition sont intéressés à l'élaboration de ce questionnaire, mais précise que le choix des élus se fera en fonction des horaires, le maire explique que ces rencontres se feront en fonction des disponibilités de chacun.

Michel MOLLIER ne discute pas du fond car pense que cela va être un gros chantier, pour savoir comment les gens vont se positionner là dessus car chacun a un petit peu son idée. Les rythmes scolaires sont des choses dont on entend parler depuis des dizaines d'année donc il ne reviendra pas sur le sujet en tant qu'ancien président des parents d'élèves car il a beaucoup donné de ce côté là. Avec la DSP et les rythmes scolaires il y a des gens qui se sont interrogé car sachant que sur la DSP il y avait les TAP, en fonction de la décision qui sera prise en janvier cela peut remettre un peu en question la DSP

Luc REMOND précise que dans les séances de discussion avec ceux qui ont répondu et plus particulièrement la MJC il a été dit qu'éventuellement il pouvait il y avoir des évolutions du cadre de la DSP, c'est à dire sur les temps d'intervention à la rentrée 2018. Cela donnera lieu à un avenant en fonction des décisions qui seront prises, la procédure est claire la dessus.

Michel MOLLIER ajoute qu'il y a d'autres incertitudes comme la pérennité des subventions de l'État par rapport aux TAP qui existent maintenant, savoir si elles vont continuer ?

Luc REMOND rappelle que ce qui se nomme les TAP, le délégataire donc la MJC, fera des activités un peu spécifique dans le cadre du périscolaire et redit que l'inconvénient des TAP est que tous les enfants n'en bénéficiaient pas, parce que tous les parents ne les mettaient pas. Pas uniquement parce qu'il n'y avait pas de place car il y avait de la place et il y a encore aujourd'hui des TAP où il y a de la place, mais les parents ne mettaient pas leurs enfants en TAP

Le maire pense que ces sommes là peuvent être rebasculées un peu sur le temps scolaire et, peut-être les enseignants, mais cela reste à leur initiative, qu'une proposition de le faire sera fait, qu'il y ait des activités d'éveil ou autres, mais qu'elles soient pendant le temps scolaire. Alors tous les gamins en profiteront ce qui n'est pas le cas forcément aujourd'hui, les TAP ne profitent pas à tous les gamins qui en ont le plus besoin.

Laurent GODARD pense qu'il est toujours intéressant de discuter avec les enseignants. Les programmes sont chargés au niveau de la journée. On ne peut demander de faire plus d'activités d'ouverture aux enseignants, bien qu'il est vrai que c'est qu'il faudrait que l'école fasse - et elle en fait. L'enjeu reste de déplacer du temps scolaire, où c'est contraint, au temps périscolaire

Luc REMOND précise que la ligne ne sera pas supprimée si telle est la question.

8605 - Foncier – Cession parcelle BL 155 – Avenue Chapays – Demande de portage EPFL.D

Madame Anne GERIN, adjointe chargée de l'urbanisme et de l'aménagement informe le Conseil municipal que par Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) reçue le 29 mai 2017, la Commune a été informée du projet d'aliéner un terrain bâti, occupé par un locataire, et cadastré section BL155, sis 467 avenue Henri Chapays, d'une contenance totale de 451 m², et appartenant à Madame SCHROTT Brigitte.

Ce tènement étant inclus dans le périmètre de l'Orientation d'Aménagement Programmé (OAP) « Champ de la Cour » inscrit au PLU de la Commune, le Maire a exercé le droit de préemption urbain au prix et conditions fixés dans la déclaration d'intention d'aliéner

conformément aux dispositions de l'article R. 213-8 b du Code de l'urbanisme, soit au prix de 159 000,00 € (cent cinquante neuf mille euros) par décision administrative n°2017/004 du 13 juillet 2017.

En effet, ce secteur est un site de renouvellement urbain dont les aménagements nécessitent la mutation de plusieurs espaces et sites occupés. Cet espace d'une superficie de 6 hectares environ, situé entre l'Avenue de Chapays et l'Avenue Juin 1940 est une zone urbaine développant une mixité des fonctions entre activités artisanales et habitat. Son aménagement consiste en une opération de renouvellement urbain, visant à conserver et organiser cette mixité. Ce secteur constitue géographiquement un pôle d'appui important dans le projet de centre élargi devant permettre d'accueillir une part importante de la production de logement accompagnée par une mixité sociale et fonctionnelle.

De plus, ce projet s'inscrit pleinement dans les orientations et objectifs du ScoT, du Schéma de secteur et du Programme Local de l'Habitat du Pays Voironnais, notamment de maîtrise de la péri-urbanisation, de limitation de l'étalement urbain, de développement et de réponse aux besoins spécifiques de logement.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de solliciter le portage foncier auprès de l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL.D) pour l'acquisition de cette réserve foncière au titre du volet « Renouvellement Urbain ».

Vu le règlement intérieur de l'EPFL.D dans sa mise à jour en date du 17 mars 2016.

Après avis favorable de la Commission Ressources et Moyens, Économie et Intercommunalité du 13 septembre 2017.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- décider la cession à l'EPFL.D de la parcelle cadastrée BL 155 située 467 avenue Chapays
- demander une mise en réserve foncière par l'EPFL.D au titre du volet « Renouvellement urbain »
- s'engager à respecter toutes les conditions de portage définies dans le règlement intérieur de l'Établissement tant sur le plan général que pour les conditions particulières relevant du dispositif « Renouvellement urbain », notamment sur la durée maximale de portage de 10 ans et sur les frais de portage de 1% par année.
- d'autoriser le Maire ou en cas d'empêchement Madame Anne Gérin, adjointe chargée de l'urbanisme et de l'aménagement, à signer tous les actes et à faire tout ce qui sera nécessaire en vue de régulariser ce portage.

Luc REMOND précise qu'au départ c'était le locataire qui devait acheter donc avant de préempter définitivement une rencontre avec le locataire a eu lieu de façon a évoquer avec lui un certain nombre de problèmes si la commune préemptait cela ne les a pas choqués outre mesure, ils resteront locataires le temps qu'il faut, car cette habitation ne va pas être démolis dans l'immédiat, il n'y a pas eu de problème particulier avec le locataire.

8606 - Foncier – École de musique - Division en volume

Madame Anne GERIN, adjointe chargée de l'urbanisme et de l'aménagement informe le Conseil municipal qu'afin de régulariser le foncier du bâtiment de l'école de musique, cadastré BK 333 sis Grande Rue, et à la demande de M. Policand, propriétaire du bâtiment contiguë, cadastré BK 245, il convient de procéder à une division en volume du tènement.

L'état descriptif de division en volume porte sur le bien immobilier cadastré BK 497 pour une superficie de 21 m², tel qu'il résulte du document d'arpentage et du plan de division de novembre 2016, réalisés par le cabinet CEMAP Géomètre-Expert à GRENOBLE.

Le tènement immobilier est composé d'un bâtiment élevé sur rez-de-chaussée, de 2 étages et combles au dessus, à usage mixte :

- Volume 1 (RDC) – Propriété de M. Policand : Local Pharmacie
- Volume 2 (1er étage : 21 m²) – Propriété de la Ville de Voreppe : Salle de musique
- Volume 3 (2ème étage) – Propriété de M. Policand : Logement et combles

Cette régularisation est consentie à titre gratuit.

Il est convenu entre les parties que les frais d'acte seront partagés pour moitié.

Après avis favorable de la commission Ressources et Moyens, Économie et intercommunalité du 11 octobre 2017.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la division en volume dans les conditions sus évoquées
- d'autoriser le Maire ou en cas d'empêchement Madame Anne GÉRIN, adjointe chargée de l'urbanisme et de l'aménagement à signer l'état descriptif de division et à faire tout ce qui sera nécessaire en vue de régulariser ce transfert de propriété.

Luc REMOND explique qu'il fallait régulariser parce que c'est un problème ancien, non ostension, et plaint dans 20 ou 30 ans les successeurs si un jour ils veulent vendre, cela ne sera pas simple mais à ce jour il faut régulariser.

Laurent GODARD estime qu'il y a un réel enjeu sur cette parcelle BK 497 au niveau du centre Bourg car se pose la question de la communication avec le bas de la Grande Rue. C'est une portion du volume qui est acquise mais il faudra poursuivre c'est-à-dire que s'il y a d'autres pièces qui seront rendues disponibles il faudra y envisager pour tendre vers la maîtrise foncière

Luc REMOND précise que ce qui est important c'est qu'il ait laissé à leurs successeurs la capacité de choisir dans l'avenir un certain nombre de choses et que tout ne soit pas verrouillé. Les successeurs auront peut-être d'autres idées et il faut leur laisser la capacité de les gérer intelligemment le jour où ils seront aux manettes.

8607 - Finances - Budget supplémentaire 2017 – budget principal de la Ville

Monsieur Olivier GOY, adjoint chargé de l'économie, des finances et des ressources humaines expose au Conseil municipal que le budget supplémentaire permet de faire la liaison entre deux exercices budgétaires avec :

l'intégration des restes à réaliser de l'exercice précédent (uniquement en section d'investissement),
la couverture du besoin de financement de la section d'investissement antérieure,
la reprise des résultats de l'exercice précédent,
les réajustements budgétaires devenus nécessaires depuis le vote du budget primitif 2017 voté le 9 février 2017.

Il est ainsi nécessaire de réajuster les prévisions budgétaires 2017. Le détail des affectations proposées dans le cadre de ce budget supplémentaire se trouve les tableaux ci-dessous.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	2 985 803,00	0,00	211 048,00	211 048,00	3 196 851,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 430 170,00	0,00	71 000,00	71 000,00	7 501 170,00
014	Atténuations de produits	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 472 887,00	0,00	-18 721,00	-18 721,00	1 454 166,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		11 913 860,00	0,00	263 327,00	263 327,00	12 177 187,00
66	Charges financières	247 500,00	0,00	0,00	0,00	247 500,00
67	Charges exceptionnelles	95 500,00	0,00	11 475,00	11 475,00	106 975,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	112 000,00		777 005,12	777 005,12	889 005,12
Total des dépenses réelles de fonctionnement		12 368 860,00	0,00	1 051 807,12	1 051 807,12	13 420 667,12
023	Virement à la section d'investissement (5)	571 859,00		113 500,00	113 500,00	685 359,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	415 504,00		0,00	0,00	415 504,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		987 363,00		113 500,00	113 500,00	1 100 863,00
TOTAL		13 356 223,00	0,00	1 165 307,12	1 165 307,12	14 521 530,12

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 521 530,12
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	20 000,00	0,00	91 300,00	91 300,00	111 300,00
70	Produits services, domaine et ventes div	989 978,00	0,00	27 135,00	27 135,00	1 017 113,00
73	Impôts et taxes	10 785 000,00	0,00	39 000,00	39 000,00	10 824 000,00
74	Dotations et participations	1 127 245,00	0,00	-109 905,00	-109 905,00	1 017 340,00
75	Autres produits de gestion courante	414 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	419 000,00
Total des recettes de gestion courante		13 336 223,00	0,00	52 530,00	52 530,00	13 388 753,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00	0,00	130 320,00	130 320,00	140 320,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 346 223,00	0,00	182 850,00	182 850,00	13 529 073,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	10 000,00		0,00	0,00	10 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		10 000,00		0,00	0,00	10 000,00
TOTAL		13 356 223,00	0,00	182 850,00	182 850,00	13 539 073,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	982 457,12
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 521 530,12
--	----------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	35 030,00	19 258,00	14 684,00	14 684,00	68 972,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	45 500,00	0,00	0,00	45 500,00
21	Immobilisations corporelles	245 296,00	476 766,00	54 162,00	54 162,00	776 224,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 423 727,00	1 445 888,00	1 388 910,00	1 388 910,00	4 258 525,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 704 053,00	1 987 412,00	1 457 756,00	1 457 756,00	5 149 221,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	608 000,00	3 320,00	0,00	0,00	611 320,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00		0,00	0,00	50 000,00
	Total des dépenses financières	658 000,00	3 320,00	37 000,00	37 000,00	698 320,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 362 053,00	1 990 732,00	1 494 756,00	1 494 756,00	5 847 541,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	10 000,00		0,00	0,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	10 000,00		0,00	0,00	10 000,00
	TOTAL	2 372 053,00	1 990 732,00	1 494 756,00	1 494 756,00	5 857 541,00
					+	
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
					=	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					5 857 541,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	134 000,00	23 971,00	29 820,00	29 820,00	187 791,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	28 650,00	28 650,00	28 650,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	21 500,00	21 500,00	21 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	76 386,00	76 386,00	76 386,00
	Total des recettes d'équipement	134 000,00	23 971,00	156 356,00	156 356,00	314 327,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	348 490,00	0,00	0,00	0,00	348 490,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	1 807 925,03	1 807 925,03	1 807 925,03
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	902 200,00	0,00	1 224 900,00	1 224 900,00	2 127 100,00
	Total des recettes financières	1 250 690,00	0,00	3 032 825,03	3 032 825,03	4 283 515,03

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 384 690,00	23 971,00	3 189 181,03	3 189 181,03	4 597 842,03
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	571 859,00		113 500,00	113 500,00	685 359,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	415 504,00		0,00	0,00	415 504,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		987 363,00		113 500,00	113 500,00	1 100 863,00
TOTAL		2 372 053,00	23 971,00	3 302 681,03	3 302 681,03	5 698 705,03
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						158 835,97
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						5 857 541,00

Après avis favorable de la commission Ressources et Moyens, Économie et Intercommunalité du 11 octobre 2017.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget supplémentaire tel que présenté.

Luc REMOND explique qu'en regardant de près le budget cela fait des sommes importantes en volume, en fonctionnement d'investissement, il rappelle que les vraies dépenses nouvelles sont à peu près de l'ordre de 200 000 € en fonctionnement et 200 000 € en investissement, le reste étant des provisions qui sont relativement importantes, puisque proche des 890 000 € en fonctionnement et 1 million 365 en investissement. Ces provisions sont générées par la vente des terrains de l'Hoirie, cela a produit des recettes sans qu'il y ait dans l'immédiat des dépenses à faire et cela va permettre d'engager en 2018 les projets sur le centre Bourg qui vont mobiliser quelques crédits. Et, ces réserves vont pouvoir permettre d'engager, sans emprunter. Ce projet est important pour le centre ville : « s'il n'y avait pas ces provisions et ces réserves qu'on ne pourrait pas faire au titre d'une année « normale » et standard ». Les baisses de recettes ont été absorbées mais cela a globalement renié les capacités d'autofinancement, et in fine il était alors important que ces provisions soient pérennisées jusqu'en 2018-2019 notamment sur le centre Bourg

Michel MOLLIER fait remarquer que le copil du Centre Bourg a été annulé, mais rien de grave, parlant du centre Bourg l'aménagement du centre bourg va être étudié, il y aura des recettes en fonction des décisions qui seront prises.

Luc REMOND précise qu'il y aura des recettes au budget, si du patrimoine est vendu mais qu'il y aura également des dépenses significatives, dans les réaménagements de Thevenet, Debelle, différents secteurs qui seront validés ensemble.

Laurent GODARD demande si la recette de la Région est déjà comptée. Luc REMOND répond qu'elle n'est pas inscrite au budget. Laurent GODARD rappelle que cette somme n'est pas négligeable. Luc REMOND informe qu'il n'y a pas plus que les ventes potentielles puisqu'elles n'ont pas été votées et que ces recettes interviendront en 2018 et 2019.

8608 - Finances - Budget Supplémentaire - Budget annexe Cinéma - Art et Plaisirs

Monsieur Olivier GOY, adjoint chargé de l'économie, des finances et des ressources humaines expose au Conseil municipal que le budget supplémentaire permet de faire la liaison entre deux exercices budgétaires avec :

- l'intégration des restes à réaliser de l'exercice précédent (uniquement en section d'investissement),
- la couverture du besoin de financement de la section d'investissement antérieure,
- la reprise des résultats de l'exercice précédent,
- les réajustements budgétaires devenus nécessaires depuis le vote du budget primitif 2017 voté le 9 février 2017.

Il est ainsi nécessaire de réajuster les prévisions budgétaires 2017. Le détail des affectations proposées dans le cadre de ce budget supplémentaire se trouve les tableaux ci-dessous.

Section de fonctionnement

COMPTE	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
6411	Salaires et appointements	3 000,00 €	
66111	Intérêts des emprunts	1 200,00 €	
651	Redevances SACEM	1 000,00 €	
6061	Energie	800,00 €	
7084	Mise à disposition de personnel facturée		22 000,00 €
706	Ventes /entrées cinéma		-16 000,00 €
	TOTAL	6 000,00 €	6 000,00 €

Section d'investissement

COMPTE	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
001	Résultat d'investissement reporté exercice antérieur (excédent)		154 191,12 €
238	Avances versées	6 307,50 €	6 307,50 €
2188	Autres immobilisations corporelles	57 000,00 €	
2313	Immobilisations en-cours construction	46 402,15 €	
1641	Emprunt		-363 788,97 €
2183	Matériel informatique	1 000,00 €	
2184	Mobilier	-22 000,00 €	
1311	Subvention de l'Etat et établissements nationaux		52 000,00 €
1312	Subvention de la Région		240 000,00 €
	TOTAL	88 709,65 €	88 709,65 €

Après avis favorable de la commission Ressources et Moyens, Économie et Intercommunalité du 11 octobre 2017.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** d'adopter le budget supplémentaire tel que présenté.

8609 - Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs

Monsieur Olivier GOY, Adjoint chargé de l'économie, des finances et des ressources humaines, expose au Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs adopté le 28 septembre 2017,

Monsieur Olivier Goy propose la création des postes suivants suite à l'avis favorable rendu par la Commission administrative paritaire aux dossiers de promotion interne présentés par la Ville :

Promotion interne :

- 1 poste titulaire d'attaché à temps complet
- 1 poste titulaire d'agent de maîtrise à temps complet
- 1 poste titulaire d'agent administratif à temps complet

Les postes libérés au tableau des effectifs seront supprimés ultérieurement après avis du Comité technique.

Après avis favorable de la Commission Ressources et Moyens, Économie et Intercommunalité du 11 octobre 2017.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les modifications du tableau des effectifs telles que présentées.

8610 - Vidéoprotection – Régularisation des conventions de servitudes

Madame Anne GÉRIN, adjointe chargée de l'urbanisme et de l'aménagement, expose que le Conseil municipal du 26 novembre 2015 a validé le projet de vidéoprotection. Dans ce cadre, des caméras ont été installées sur des façades privées donnant sur la voie publique.

Les propriétaires de ces façades avaient donné leur accord par écrit préalablement à la pose. Aussi, il convient aujourd'hui de régulariser l'accroche de ces équipements par la signature d'une convention avec les propriétaires de ces murs.

Les bâtiments concernés par cette convention de servitude sont situés sur les parcelles BL42, BK166, BK168 et BK245.

Après avis favorable de la Commission Urbanisme, Aménagement, Cadre de Vie, Déplacements, Transports, Citoyenneté et Sécurité du 2 octobre 2017.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Anne GÉRIN, adjointe chargée de l'urbanisme et de l'aménagement, à signer les conventions de servitudes.

8611 - Espace Public - Éclairage Public – Travaux de renouvellement 2018 – Demande de subvention SEDI

Monsieur Jean-Claude CANOSSINI, conseiller municipal délégué aux travaux rappelle que le SEDI finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance de concession R2 (Part Investissement).

La ville poursuivant son programme de renouvellement de l'éclairage public, il est proposé de solliciter une subvention auprès du SEDI pour les travaux d'éclairage public sur le carrefour du Monument et sur l'avenue du 11 Novembre (entre le giratoire de Roize et l'Hoirie).

Le projet qui porte une attention toute particulière à la performance des équipements installés, consiste au remplacement :

- de 25 luminaires forte puissance (SHP 250W) en 25 luminaires leds d'une puissance totale de 130W avec une gradation de la lumière, pour un montant estimé à 15 585,00 € HT sur **l'avenue du 11 Novembre**
- de 11 luminaires forte puissance (400W) en 11 luminaires leds d'une puissance totale de 120W avec une gradation de la lumière, pour un montant estimé à 6 369,00 € HT sur **le carrefour Chapays / Juin 40**

Après avis favorable de la Commission Urbanisme, Aménagement, Cadre de Vie, Déplacements, Transports, Citoyenneté et Sécurité du 2 octobre 2017.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- d'accepter la réalisation des travaux pour le projet renouvellement d'un coût de 21 954,00 € HT
- de solliciter la demande de subvention correspondante auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public.
- d'autoriser, Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie correspondants avec le SEDI, à réception de la dite subvention.

Luc REMOND indique que c'est important car une économie significative est générée, avec un éclairage qui peut être plus piloté par rapport au système actuel, après un calcul rapide. Le maire a trouvé une économie annuel de 4 000 à 5 000 € de consommation électrique, ceux sont des travaux « rentables », **en** 3 ou 4 ans l'investissement est rentabilisé, il est important de poursuivre tous les ans le programme.

Laurent GODARD se dit content car il y a eu des investissements conséquents qui ont été fait sur les armoires et cela permet maintenant de poursuivre et de faire des économies, cela ne compensera les baisses de DGF mais cela compense les hausses d'électricité et la consommation d'électricité est réduite. En terme énergétique il y aura moins de tranche nucléaire, moins d'appoint charbon.

Michel MOLLIER rajoute que le ciel n'est plus éclairé et c'est très bien.

8612 - Jeunesse – Subventions aux clubs sportifs dans le cadre des animations estivales 2017

Monsieur Stéphane LOPEZ, adjoint chargé de la jeunesse et des sports, rappelle au Conseil municipal que les associations se mobilisent afin de proposer aux jeunes de

Voreppe un certain nombre d'activités socioculturelles et sportives gratuites, en juillet et en août.

Parmi ces activités et pour créer une activité de détente et de loisirs durant la période estivale, une découverte multi-sports a été proposée aux jeunes Voreppins en partenariat avec les clubs sportifs.

Pour permettre le fonctionnement de ces animations et soutenir leur développement, une subvention municipale est allouée aux clubs sportifs impliqués dans la mise en place de ce programme d'été.

Une convention signée entre la Ville et chaque club sportif participant fixe le montant de cette subvention en fonction du volume d'activité développé et des frais engagés par les clubs en matière d'encadrement.

Après examen des bilans transmis par les clubs, les montants proposés sont les suivants :

Clubs	Montants Subventions
Tennis	487,50 €
Tennis de table	1 456,00 €
Parapente	1 040,00 €
Basket	260,00 €
Gymnastique	988,00 €
TOTAL	4 231,50 €

Après avis favorable de la Commission animation, associations, patrimoine, culture, sport jeunesse, éducation et petite enfance du 3 octobre 2017.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le versement de la subvention aux 5 clubs concernés, pour un montant total de 4231,50 €

8613 - Association – Subvention exceptionnelle

Monsieur Stéphane LOPEZ, adjoint chargé de la jeunesse et des sports rappelle que le Conseil municipal souhaite apporter un soutien financier de façon ponctuelle aux associations qui en font la demande en tenant compte de la qualité de leur projet et de leur implication dans l'animation de la vie locale.

Dans ce cadre, il est proposé de verser au club Voreppe BMX Team une subvention concernant une étude de faisabilité d'une piste de BMX sur le site Tremplin Sport Formation (TSF) à Voiron.

Association	Montant proposé 2017
Club Voreppe BMX Team	2 000,00 €

Après avis favorable de la Commission animation, associations, patrimoine, culture, sport jeunesse, éducation et petite enfance du 3 octobre 2017.

Luc REMOND fait savoir que c'est une sollicitation du BMX qui travaille sur un projet de créer une piste d'entraînement de haut niveau sur le CREPS, ancien site du Creps, qui a travaillé un peu avec TSF, et ont sollicité la municipalité pour un partenariat et mettre en

place un budget suffisant pour faire l'étude de faisabilité. La commune a été sollicitée à hauteur de 2 000 €, la municipalité a proposé que cette aide soit validée. Elle est conditionnée au fait que les autres partenaires pour arriver à 8 000 €, qui est le montant de l'étude de faisabilité, c'est-à-dire le club lui-même, TSF et la fédération mettent chacun 2 000 € et que la somme globale soit validée. Cette somme ne sera versée que dans la mesure où les autres partenaires valideront leur participation. C'est un projet qui peut être intéressant, qui intéresse TSF. Le Pays Voironnais a été saisi car le périmètre du CREPS et géré ou co-géré sur certains sites par le Pays Voironnais, cela peut être intéressant. Si le projet va à son terme cela permettra d'avoir un site, qui renforcera le site de la Brunerie dans sa fonction multi-sport et sports externes. Et fera qu'il y aura moins d'utilisation de la piste sur Voreppe, qui est très utilisée et si il est possible d'avoir plus qu'un usage local ou niveau débutants et jeunes cela permettra des coûts d'entretien moins importants mais aussi moins solliciter le voisinage par rapport à l'usage.

Stéphane LOPEZ précise que le club s'engage sur l'entretien en autonomie de la piste de Voreppe au cas où les adultes aillent sur Voiron, il prévoit une augmentation du volume du club et prendra en charge la totalité de l'entretien de la piste de Voreppe, la municipalité ferait une convention de mise à disposition de l'équipement et eux s'occuperaient de la totalité de l'entretien ce qui serait pour la municipalité, financièrement intéressant et permettrait de garder les jeunes sur Voreppe qui continueraient de s'entraîner sur cette piste là.

Laurent GODARD précise que ce dossier a été porté, au moins par deux fois en commission, et **en comprend les objectifs avancés** notamment financier pour la Ville mais aussi en terme de développement du club. Néanmoins l'opposition a à chaque fois alerté, il paraît indispensable d'avoir au moins une position de principe formel de la CAPV. En effet Tremplin Sport Formation (TSF) est délégataire d'exploitation du site il n'est pas propriétaire des terrains du site, c'est la CAPV.

De plus le Pays Voironnais positionne le site de la Brunerie sur des enjeux de développement économique, en aménagement des pépinières, des locaux d'activités, tout un schéma de développement déjà fait du site. Il semble indispensable à l'opposition d'avoir cet engagement formel de principe du Pays Voironnais sinon la commune risque de faire l'étude pour rien, il n'y a pas eu cet engagement alors qu'il a été demandé à plusieurs reprises, l'opposition votera contre cette délibération même si ils comprennent la finalité pour Voreppe et qu'il soit très positif pour le BMX

Luc REMOND répond qu'il est évident que l'étude ne sera engagée que lorsque le Pays Voironnais aura validé officiellement le principe. Le Pays Voironnais a été saisi de cette question, qu'à ce jour il n'y a pas eu de réponse. La première approche sur le site c'était plutôt un délaissé et n'a pas d'objection, à priori pour un usage et une implantation pour une piste de BMX. Luc REMOND pense que le Pays Voironnais mettra dans les conditions

Michel MOLLIER précise qu'il faut conditionner cette étude à l'acceptation de la CAPV, pour l'utilisation de ce terrain.

Laurent GODARD propose que l'on repasse cette délibération quand il y aura l'accord du Pays Voironnais.

Luc REMOND précise qu'il y a un accord de principe et propose que l'on rajoute sur la délibération sous réserve de l'accord du Pays Voironnais. Le maire propose de rajouter cette phrase « Il est précisé que l'étude ne sera engagée et la subvention versée que lorsque l'ensemble des partenaires sollicités auront confirmé leur engagement financier et que le Pays Voironnais aura validé le principe de cette réalisation sur le campus de la Brunerie. »

Il est important que la ville montre son engagement, qu'elle était prête à mettre cette somme c'est comme lorsqu'on sollicite le Département ou la Région sur une subvention sur un projet, ils nous attribuent une subvention et le projet n'est pas forcément démarré et si le projet ne se fait pas la subvention n'est pas versée, c'est un peu aujourd'hui le

même système et cette intention. Le maire propose à nouveau que soit rajouté dans la délibération que bien évidemment l'étude ne sera engagée et la subvention versée avec l'aval du Pays Voironnais sur le site.

Salima ICHBA fait remarquer au maire qu'il indique qu'il est important pour Voreppe de marquer le coup au niveau du BMX, de répondre favorablement, officiellement au BMX mais en précisant que cela sera sous condition, donc qu'est ce qui presse autant à voter cette délibération aujourd'hui ?

Luc REMOND répond que c'est pour montrer au club de BMX qu'il est intéressé par ce projet et que la municipalité le soutient, que le conseil municipal le sait et le soutient.

Salima ICHBA souhaite que se soit bien sous condition.

Luc REMOND rappelle que le Département lorsqu'on demande une subvention peut ne pas être versée si le sujet « capote » ?.

Salima ICHBA note que cela est différent car une condition est portée à la délibération, cela signifie que les autres partenaires acceptent formellement, ce n'est pas la même chose qu'une subvention qui peut être accordé par le Département et qui n'est pas versée parce que le projet capote.

Stéphane LOPEZ intervient en précisant que le club a également besoin du soutien de sa ville, aujourd'hui il est sur Voreppe donc forcément il a besoin de montrer à ses partenaires qui sont la Fédération et TSF qu'il a le soutien de sa ville, il faut à un moment amorcer la pompe donc la municipalité est sur ce projet dans lequel elle croit et à vouloir les subventionner. « Il est plus simple de noter que vous votez contre, on l'entérine et on vous tiendra au courant de l'avancée du projet ».

Luc REMOND précise que la délibération sera complétée sur l'aval du Pays Voironnais et l'engagement des autres partenaires qui s'intègre dans la délibération.

Laurent GODARD entend la proposition simplement trouve dommage qu'il faille en arriver à cette extrémité. Cela fait presque 6 mois que ce projet est travaillé et qu'on ne soit pas capable 6 mois d'avoir une réponse formalisée du Pays Voironnais sur un tel projet cela l'étonne.

Olivier GOY informe que ses services ont fait un courrier au Pays Voironnais et attend la position du Pays Voironnais depuis 2 ans.

Laurent GODARD s'interroge sur le fait que deux vices présidents, des adjoints, siègent au Pays Voironnais, et, peuvent se renseigner auprès des services pour obtenir des réponses et/ou des informations. Il précise que ce dossier ne nécessite pas un passage en conseil communautaire et pense que les choses sont prises à l'envers.

Luc REMOND dit qu'il ne portera pas de jugement sur la Pays Voironnais et propose de passer au vote avec l'amendement, du moins la correction convenue.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide **avec 5 abstentions** de valider le montant de cette subvention et d'autoriser le versement.

Laurent GODARD précise pour ne pas qu'il y ait d'ambiguïté qu'ils sont tout à fait favorable au projet pour avoir hérité du terrain de BMX au moment où il s'est fait. Il a fallu gérer beaucoup de choses notamment des problèmes de voisinage, des problèmes d'autonomisation du club. Il y a tout un travail qui est capitalisé, il faut absolument le soutenir donc l'opposition est tout à fait favorable, simplement il souhaitait noter que c'était un problème de forme.

Luc REMOND rappelle que c'est générateur d'économie, qu'aujourd'hui cette piste de BMX représente des coûts d'entretien pour la collectivité significatif.

8614 - Création d'un LAEP – Lieu d'Accueil Enfants-Parents à Voreppe

Madame Nadine BENVENUTO, adjointe chargée des affaires sociales informe le Conseil municipal d'un souhait de création d'un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents) sur Voreppe.

Dans le cadre de l'enquête Petite Enfance conduite en avril et juin 2016, et du projet éducatif local (PEL) en date du 17 janvier 2017, il est apparu opportun de mettre en place un LAEP.

Ces espaces s'adressent aux enfants âgés de moins de 6 ans, accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent...). L'enfant est sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne. Ensemble, ils participent à des temps d'échanges et de jeux avec d'autres enfants et parents et/ou avec des accueillants. L'objectif est de stimuler l'éveil et la socialisation des enfants, d'accompagner les parents dans l'exercice de leur rôle et de soutenir les relations parents- enfants. C'est aussi l'occasion pour certains parents de rompre l'isolement, de partager, de «souffler» et de passer un moment avec son enfant hors du cadre quotidien.

Des accueillants formés à l'écoute, sont présents pour assurer l'accueil des familles. Ils connaissent bien les étapes du développement de l'enfant. Ils peuvent aussi prévenir les troubles relationnels, les situations à risque et orienter les familles si nécessaire.

Cette action s'inscrit dans le cadre du contrat de projet de l'Espace Rosa Parks et elle est une opportunité pour favoriser une nouvelle dynamique de l'axe « parentalité » au sein de cet équipement.

L'ouverture de cet équipement débuterait début décembre 2017.

Olivier GOY ne prend pas part au débat et au vote.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la mise en place d'un LAEP,
- d'en confier la gestion au Centre Communal d'Action Sociale dont le conseil d'administration réunit le 19 septembre 2017 s'est déclaré favorable à la gestion de cette action,
- d'inscrire cette action dans le cadre du « contrat enfance jeunesse ».

Luc REMOND remercie Monique DEVEAUX car elle a beaucoup travaillé avant qu'il ne soit transféré au CCAS, le maire pense que c'est un dossier important sur Voreppe, élaborer cette idée dans le cadre du projet éducatif local qui a été travaillé sur 2016 – 2017 et notamment dans le volet qui est important dans le projet éducatif local qui est celui de la parentalité et c'est un des éléments où un travail sur la parentalité va être fait dans l'axe qui a été défini au sein du projet éducatif local. Ce travail sur la parentalité est un premier volet mais il pourra y avoir d'autres volets et que cette nouveauté apportera à un certain nombre de parent qui peuvent être en difficulté ou qui ont des problématiques d'éducation de relation avec leurs enfants, leur amener un nouveau outil ou un espace où ils pourront partager et trouver des soutiens qui leur permettront d'avancer dans leur éducation de leurs enfants.

Monique DEVEAUX souhaite préciser qu'il est souvent dit de faire attention qu'il ne faut pas faire le service à la population etc ici c'est le contraire c'est la création d'un nouveau service à la population et pense que c'est très important. Comme l'a dit Nadine Benvenuto 38 % des réponses sur l'enquête petite enfance ont demandé à pointer ce

service. Elle lui souhaite une réussite à cette nouvelle action mais précise que cela ne sera peut être pas facile au début car les familles doivent prendre l'habitude, comme tout service de prendre du temps pour s'installer, et rajoute que tous les enfants sont accueillis dans les situations de handicap, tous les enfants porteurs de handicaps sont aussi accueillis. Cette nouvelle action est inscrite dans le contrat enfance jeunesse du Pays Voironnais pour 2014/2017. A partir du 1^e janvier 2018 un nouveau contrat enfance jeunesse doit être signé et pour être certain d'avoir cette possibilité de monter le LAEP aux conditions antérieures il fallait le faire avant la fin de cette année. Voreppe n'est pas la seule commune il y a presque 10 projets pour le contrat enfance jeunesse du Pays Voironnais qui vont être signés d'ici la fin de l'année dont le LAEP de Coublevie qui va être pris en même temps que celui de Voreppe, le Pays Voironnais a donc répondu positivement pour cette demande là et le CCAS portera les demandes de subvention aussi bien au Département qu'à la CAF. C'est un service supplémentaire, c'est un service de parentalité, mais aussi une forme de prévention de troubles relationnels qu'il peut y avoir entre les familles et leurs enfants et notamment de pouvoir relever des situations à risque, c'est aussi un très bon moyen pour éviter l'isolement parce qu'il peut y avoir un certain nombre de famille qui sont seules et la possibilité de pouvoir construire quelque chose sur une matinée avec différentes personnes peut être toujours intéressant.

Nadine BENVENUTO précise que le personnel qui va travailler pour le LAEP est très enthousiaste que cela ne peut que marcher.

Fabienne SENTIS Fabienne Sentis pense qu'il faudra être vigilant et aussi créatif dans la façon de faire venir les familles qui sont ciblées prioritairement sur ce lieu là. Par exemple le dispositif de réussite éducative, qui typiquement, est un dispositif où la famille, est pris dans sa globalité, malgré le souci de l'intérêt de l'enfant, de rencontre avec les familles... on constate qu'il y a très peu d'enfants de Voreppe qui bénéficient de ce dispositif donc ce n'est pas si simple d'accompagner les familles et les enfants. Sur le papier, le projet est très bien mais il faudra un peu de temps, voir sur la durée et être vigilant, très créatif sur comment on amène les gens dans ces lieux, cela est très important et cela ne décroche pas non plus, c'est un vrai, travail. Le lieu c'est une très bonne chose, aider les familles à franchir la porte est un gros travail.

A côté de ça, il y a nécessairement un travail très fort d'accompagnement, surtout sur les 0 / 3 ans. Étant donné les heures d'ouverture, les autres enfants sont à l'école, donc c'est vraiment les familles qui ne travaillent pas et restent à la maison, et, ces familles là c'est compliqué de les rencontrer dans les espaces publics pour les faire venir c'est tout un travail à côté pour arriver à cela. Ensuite il y a beaucoup de familles qui profitent de ces lieux et qui n'ont aucun souci, mais comme c'est un lieu intéressant où l'on rencontre d'autres familles du coup cela a un autre intérêt. Fabienne Sentis pense qu'il faudra être vigilant et aussi créatif dans la façon de faire venir les familles qui sont ciblées prioritairement sur ce lieu là, parce qu'avec le dispositif de réussite éducative, qui typiquement, est un dispositif où là la parentalité, la famille, est pris dans sa globalité. « L'intérêt de l'enfant est prit en compte mais on rencontre les familles, on fait un travail familial, à Voreppe il y a quand même très peu d'enfants qui y vont donc ce n'est pas si simple d'accompagner les familles et les enfants. On pourrait croire que les premiers à en bénéficier de ces lieux là pour un mieux et de les emmener à fréquenter ces structures, ces lieux d'accompagnement à la parentalité, sur le projet c'est très bien mais pense qu'il faudra un peu de temps, voir sur la durée et être vigilant, très créatif sur comment on amène les gens dans ces lieux, cela est très important et cela ne décroche pas non plus, c'est un vrai, vrai travail. Le lieu c'est une très bonne chose mais savoir comment y aller est un gros travail. »

Luc REMOND précise qu'il est important de démarrer, il faudra du temps pour que cela rentre dans les « moeurs » et le paysage. Le maire rappelle qu'une nouvelle directrice est présente sur Rosa Parks depuis quelques mois, qui est jeune, qui a une expérience forte dans ces domaines là et qui a déjà impulsé depuis son arrivée une nouvelle dynamique au sein de Rosa Parks et c'est important. Aussi parmi ces objectifs c'est d'ouvrir encore

plus et d'aller chercher les gens plutôt que d'attendre les gens à l'intérieur du bâtiment et pense qu'avec cette dynamique le LAEP va pouvoir se développer et éviter l'écueil que vous soulevez. C'est une personne très bien formé, très compétente et professionnelle et qui va beaucoup apporter à Rosa Parks.

Nadine BENVENUTO explique que Rosa Parks attend avec impatience la décision qui va être prise, qu'ils sont dans les starting block pour faire les sorties d'école, des crèches.

8615 – Finances - Décisions administratives

En application des dispositions de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire communique au Conseil Municipal les décisions administratives qu'il a été amené à prendre :

2017/004: Exercice droit de préemption urbain terrain bâti BL 155 sis 467 av Henry Chapays, propriété de Mme SCHROTT

2017/005 : Convention d'occupation précaire à usage d'habitation d'un logement 72 av Henry Chapays à Madame GERRAND Laurene

Michel MOLLIER s'interroge sur les difficultés de la librairie Chemain à Voiron. Il a bien noté que la CAPV et la ville de Voiron ont apporté une subvention pour lui venir en aide. Il a noté également que certaines communes environnantes avaient apporté une petite participation. Est-ce que la ville de Voreppe a l'intention d'apporter aussi une participation pour pouvoir l'aider ?

Luc REMOND informe que comme tous les maires des communes du Pays Voironnais a reçu un courrier de l'organisme qui se propose SPIC à reprendre la librairie Chemain, la ville de Voiron était concernée au premier chef a été la première commune à donner l'exemple en votant 10 000 €, le Pays Voironnais de part sa compétence a voté 20 000 €, des communes ont souhaité donner des sommes plus ou moins symbolique. Il ne semblait pas au maire que Voreppe est spécialement à investir, à donner, même symboliquement une somme pour la librairie Chemain. Que se soit le Pays Voironnais et la ville de Voiron pense que c'est tout à fait justifié mais peut être un peu moins au sens du maire. Et les sommes déjà acquises le seuil pour permettre le démarrage de cette nouvelle entité se fera sans problème, le problème que Voreppe s'investisse ou pas n'engagera en rien dans un sens ou dans un autre le redémarrage de cet organisme.

Laurent GODARD explique que c'est une entreprise à 50/50 , elle pourra démarrer si il y a 50 % d'argent privé et 50 % d'argent public. Un élu demande si aujourd'hui cette structure est privée ce à quoi Laurent GODARD informe que le Pays Voironnais est partie prenante dans beaucoup de structures comme pour le développement de la fibre optique qui a été voté il ya 1 an – 1 an ½. Le Pays Voironnais est actionnaire d'une société privée de développement de la fibre optique sur les zones économiques, que le Pays Voironnais aide beaucoup le monde de l'entreprise en vendant des terrains à prix coûtant voire en dessous quelquefois du prix de revient et il n'est pas idiot dans le cadre de la lecture publique par exemple de soutenir l'une des dernière librairie du Pays Voironnais, Laurent Godard entend le discours du maire lorsqu'il dit que Voreppe n'y a pas d'intérêt alors qu'il aurait vu plus une solidarité en terme de Pays Voironnais, des communes très modestes vont mettre pas beaucoup, 100 ou 150 €, il pense que Voreppe aurait pu faire pareil. Cela n'aurait pas coûté grand-chose pour marquer l'appartenance de la ville au Pays Voironnais. Au delà de la question qu'il est possible de se poser d'aller dans une structure privée ou pas, c'est une démarche notamment du Pays Voironnais et de la ville de Voiron pour sauver les librairies dont on sait qu'elles sont en difficultés et aurait trouvé intéressant que Voreppe se marque en solidarité sur le sujet

Nadia MAURICE intervient en soutenant que si la CAPV participe c'est que Voreppe aussi participe.

Luc REMOND approuve et rappelle que Voreppe représente 10 % du Pays Voironnais mais finance 15 % .

Florence DELPUECH annonce qu'elle ne participera pas à la commémoration de la mort du Général de Gaulle le 9 novembre, car elle est invitée par des collègues de Debout la France à Colombey les deux Eglises, elle est fière de se rendre à Colombey les Deux Eglises car elle n'y est jamais allée.

Le maire souhaite revenir sur la librairie Chemin que la ville donne ou pas même symboliquement quelque chose et si la ville donne quelque chose c'est purement symbolique il ne le pense pas et qu'il y ait ou non exception culturelle qui fait qu'en France le culturel à droit à toutes les exceptions possible et que si c'est dans un autre domaine on ne le pourrait pas, le maire pense à son sens qu'il est plus nécessaire et c'est ce qu'il se fait au centre Bourg si demain il faut aider des commerces ou des espaces commerciaux cela soit fait à Voreppe et cela nécessitera une intervention forte de la part de la ville et n'aura pas pour autant le soutien des autres communes y compris celles dont les habitants consomment à Voreppe ni plus que forcément celles du Pays Voironnais et rappelle que dans la compétence économique du Pays Voironnais l'intervention sur les baux commerciaux sur les espaces de petits commerces restent aux communes.

Fabienne SENTIS souhaite savoir si la convention concernant la stérilisation des chats est reportée ?

Luc REMOND explique qu'effectivement sur les deux conventions et sur un endroit cela se contredit, une dit qu'il n'y aura rien à payer et l'autre dit qu'il faut que la commune paie, celle avec 30 Millions d'Amis et Cosanimalia il faut une cohérence entre les deux conventions.

La séance est levée à 21h38

Luc REMOND donne la parole au public

Voreppe, le 20 octobre 2017

Luc REMOND